

8311

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8311**Autres Moyens d'Identification :** Décapant de vernis de tropicalisation—Gel /
Conformal Coating Stripper—Gel**N° de Pièces Connexes :** 8311-150ML, 8311-850ML, 8311-3.78L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Décapant de vernis de tropicalisation**Usage contre-indiqué :** Usage industriel uniquement

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente) :** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8311
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Toxicité pour la reproduction	1B	Danger	Santé
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Liquide Inflammable	3	Attention	Flamme
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	2	<i>aucun</i>	Environnement


Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires
	H226 : Liquide et vapeur inflammables

Suite de section sur la page suivante

8311*Continuation...*

Symboles	Mention de Danger
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

8311
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P308 + P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau (ou se doucher).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Perméation de la peau	Peut être absorbé par la peau et agir en tant que support toxique.	Sans objet	Sans objet

8311**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
872-50-4	1-méthyl-2-pyrrolidone	68%
5989-27-5	d-limonène	22%
99-85-4	p-mentha-1,4-diène	3%
127-91-3	pin-2 (10)-ene	1%
586-62-9	p-mentha-1,4 (8)-diène	1%
123-35-3	myrcène	1%
80-56-8	pin-2(3)-ene	1%
8002-74-2	cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	1%
99-86-5	p-mentha-1,3-diène	0.5%

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS D'INGESTION**

P301 + P330, P331, P308 + P313

Symptômes Immédiat*irritation des voies digestives***Intervention**

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

P305 + P351 + P338, P337 + P313

Symptômes Immédiat*rougeur, irritation, douleur***Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

8311

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>toux, irritation des voies respiratoires, maux de tête</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P352, P333 + P313, P308 + P313, P363
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, peau sèche, éruption cutanée</i>
Intervention	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau (ou se doucher). En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou Consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂) et des oxydes d'azote (NO _x).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

8311**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Enlever toutes sources de températures extrêmes ou de flamme nue.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthodes de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthodes de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau.
Méthodes d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Pour des récipients en métal, mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>
-------------------	--

Suite de section sur la page suivante

8311
Manutention

Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
1-méthyl-2-pyrrolidone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi Non établi Non établi 400 mg/m ³ Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
d-limonène	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A. WEEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi 30 ppm Non établi Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
essence de térébenthine et monoterpènes sélectionnés (CAS# 127-91-3 and 80-56-8)	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A. WEEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	20 ppm (TWA) Non établi Non établi 20 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

8311*Continuation...*

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	ACGIH	2 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	Canada AB	2 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	2 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	2 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	2 mg/m ³	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des fournisseurs furent également consultés. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Parce que le 1-méthyl-2-pyrrolidone peut être absorbé par la peau, le port de gants est fortement recommandé.

RECOMMANDATION : Porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc latex, ou d'autre matériaux chimiquement résistants.

Suite de section sur la page suivante

8311

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards / vapeurs/ aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide, gel	Limite Inférieure d'Inflammabilité	0.7%
Apparence	Ambre clair	Limite Supérieure d'Inflammabilité	7%
Odeur	Ammoniacale	Pression de Vapeur @20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	>2 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.97
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement soluble
Point Initial d'Ébullition ^{a)}	≥176 °C [≥349 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair ^{a)}	≥43 °C [≥110 °F]	Température d'Auto-inflammation	≥245 °C [≥473 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Inflammables	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) Valeur selon le d-limonène

b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

8311**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes, les températures excessives, et toutes autres sources d'ignition, ainsi que les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur, une irritation sévère des yeux, ou de la douleur.
Peau	Provoque de la rougeur, une irritation, ou une éruption cutanée. Peut être absorbé par la peau et agir en tant que support toxique.
Inhalation	Peut provoquer de la toux, une irritation des voies respiratoires, ou des maux de tête.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des voies digestives.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
1-méthyl-2-pyrrolidone	3 914 mg/kg Rat	8 000 mg/kg Lapin	>5.1 mg/L Rat 4 h (brouillard)
d-limonène	>4 400 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	>1 000 mg/L Rat 4 h (vapeur) ^{a)}
p-mentha-1,4-diène	3 650 mg/kg Rat	Pas disponible	Pas disponible

Suite de section sur la page suivante

8311
Continuation...

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
pin-2 (10)-ene	4 700 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	20 mg/L Rat
p-mentha-1,4 (8)-diène	3 740 mg/kg Rat	>4 300 mg/kg Lapin	Pas disponible
myrcène	>2 000 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	Pas disponible
pin-2(3)-ene	3 700 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	Pas disponible
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible
p-mentha-1,3-diène	1 680 mg/kg Rat	Pas disponible	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) FDS du fournisseur.

Autre Effets Toxiques
Corrosion/irritation de la peau

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone et d-limonène provoquent une irritation de la peau.

Lésions/irritation des yeux

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone provoque une irritation oculaire sévère.

Sensibilisation respiratoire et de la peau
(risque de réactions allergiques)

Sous sa forme pure, le d-limonène n'est pas un sensibilisant, mais sa forme oxydée est un sensibilisant connu de la peau. Les personnes déjà sensibilisées à la térébenthine ou aux terpènes peuvent également être allergiques au d-limonène.

Suite de section sur la page suivante

8311**Cancérogénicité**
(risque de cancer)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Myrcene [CAS# 123-35-3]

IARC Group 2B : Non listé

ACGIH A3 : Non listé

CA Prop 65 : Inscrit comme cancérogène

NTP : Des preuves manifeste d'activité cancérogène existes; cependant, le NTP a refusé de l'inclure dans le rapport du NTP sur les cancérogènes, 14e édition

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
(risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

A fortes doses >4 000 mg/kg, le 1-méthyl-2-pyrrolidone a des effets sur la reproduction selon des études sure les rats et souris.

1-méthyl-2-pyrrolidone [CAS# 872-50-4]

CA Prop 65 : répertorié comme une substance toxique pour la reproduction

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

L'inhalation du 1-méthyl-2-pyrrolidone provoque une irritation des voies respiratoires.

Toxique pour certains organes cibles –exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Le mélange liquide ne rencontre pas les critères de danger d'aspiration. Il a une viscosité cinématique >20.5 mm²/s à 40 °C.

8311**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone ne remplit pas les critères de classification SGH pour substances toxiques pour l'environnement. Il a un CL50 minimal 96 h de >500 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule) ; un CE50 24 h de ≥ 1000 mg/L pour Daphnia magna (puce d'eau).

Le d-limonène est un danger de catégorie 1 aiguë pour les milieux aquatiques avec un CL50 minimal 96 h de 0.702 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule) ; un CE50 48 h de 69.6 mg/L pour Daphnia magna (puce d'eau).

Le 1-méthyl-2-pyrrolidone ne remplit pas les critères de classification SGH pour substances toxiques pour l'environnement.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non disponible

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) = 99%

8311**Section 13 : Données sur l'Élimination**

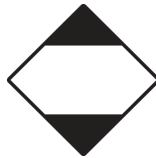
Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins
8311-150ML, 8311-850ML, 8311-3.78L

Quantité Limitée

**Voie Aérienne**

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 5 L ou moins
8311-150ML, 8311-850ML, 8311-3.78L

Quantité Limitée

Net Qty per Inner
Container = 5 L



Tailles jusqu'à 60 L (passager), 220 L (fret)

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN2319

Appellation Réglementaire :

HYDROCARBURES TERPÉNIQUES, N.S.A.

Classe : 3

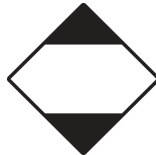
Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui

Suite de section sur la page suivante

8311**Voie Maritime****Référencer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins
8311-150ML, 8311-850ML, 8311-3.78L
Quantité Limitée



À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN2319

Appellation Réglementaire :

HYDROCARBURES TERPÉNIQUES, N.S.A.

Classe : 3

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement **formé et certifié**.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

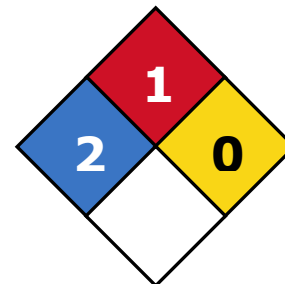
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		1
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

8311

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient 1-méthyl-2-pyrrolidone (CAS# 872-50-4) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du 1-méthyl-2-pyrrolidone, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

Ce produit contient du β -myrcène, qui est répertorié comme cancérigène en Californie. Cependant, il s'agit d'un constituant botanique naturel (produit chimique dans les aliments) qui est exempté d'avertissement pour les produits de consommation conformément à 27 CCR §25501 (b).

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 26 mai 2022

Annule et Remplace 20 mai 2022

Changement Effectué : Modifications des ingrédients chimiques.

Suite de section sur la page suivante

8311

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Suite de section sur la page suivante

8311**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.